



Fiche de mission Bénévole

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Il représente l'Association au niveau de son département. Il anime une délégation d'adhérents et met en place les actions initiées par l'Association. Avec l'aide de son comité, il crée un contact avec la population locale, les instances publiques et les professionnels du patrimoine.

MISSIONS DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL :

Création et animation d'un comité

Coordonne et suit les actions des membres du comité.

Animation d'une délégation

Elabore le planning d'activités de l'année : sorties, conférences, remises de prix, etc.,
Recrute de nouveaux adhérents (bouche à oreille, communication web, parrainage),
Eveille le militantisme des adhérents en les mobilisant en faveur du patrimoine,
Etablit, en relation avec son Trésorier et son adjoint, le budget de la délégation.

Lobbying auprès des instances publiques et des acteurs du patrimoine

Développe son réseau (administrations départementales et élus),
Veille sur l'actualité patrimoniale du département,
Participe aux Commissions patrimoine (CDNPS, ...),
Agit en faveur de la sauvegarde du patrimoine : patrimoine menacé, éolien...

Développement au niveau local des actions engagées par l'association

Opérations Fondation, Opération Education, Prix Nationaux.

COMPÉTENCES TECHNIQUES :

Bonne connaissance de l'association et de ses missions,
Expérience d'animation d'équipe,
Maîtrise des outils informatiques.

COMPÉTENCES PERSONNELLES :

Intérêt fort pour le patrimoine,
Goût pour les relations humaines et le travail en équipe,
Esprit de réseau et d'ouverture.